



Ivresse publique et manifeste

Par **ROMAN**, le **22/02/2009** à **19:14**

TOUT d'abord bonjour a vous tous.rnrnMon époux suite à une soirée arrosée, s'est fait interpellé par les policiers, nous étions dans une soirée , j'ai moi même fait un malaise... donc les pompiers, et mon mari hopital, et cellule de dégrisement.rnJe voudrai savoir, (nous avons donc une convocation pour le tribunal, je pense pour déterminer l'amende) , et à ce titre quel est le montant maximum, enlève t - on des points, nous n'étions pas en véhicule, mais il est dit que même à pied on peut être passible d'avoir des points en moins ? et quel préjudice peut s'ensuivre.. on est pas prêts de ressortir de sitôt, croyez moi. Merci de votre réponse, et de votre compréhension.rnZabou

Par **frog**, le **22/02/2009** à **22:08**

Contravention de 150 euros maximum si ma mémoire est bonne. Ajoutez à cela les frais d'hôpital qui sont à votre charge.

Par **ROMAN**, le **01/04/2009** à **09:53**

merci supervisor et croyez moi, nous ne sommes pas prêts de recommencerrnencore merci de votre message en réponsernSalutatations distinguées.

Par **frog**, le **01/04/2009** à **10:30**

Boah, c'est pas la fin du monde que de se prendre une grosse cuite.
Par contre, si c'est l'état des cellules de dégrisement qui vous dissuade de recommencer, je vous comprends tout à fait. Faut avoir l'estomac solide.